

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 201214-08)**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFIET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Gérard GOYA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE BIARRITZ POUR L'ACHAT DE PETITES FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPIER DE REPROGRAPHIE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2014, la commune a engagé avec la Mairie de Biarritz une démarche visant à rationaliser les achats de petites fournitures de bureau.

Dans ce cadre, une consultation groupant les besoins des communes de Biarritz et de Bidart a été lancée en 2014 et 2017. Ces consultations ont permis de bénéficier de la force d'achat que représente Biarritz et ainsi d'obtenir des prix intéressants.

Le marché en cours arrive à échéance le 31 décembre prochain, le ville de Biarritz a proposé de relancer la consultation.

Il convient donc de mettre en place un groupement de commandes en application de l'article L2113-6 du Code de la commande publique.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement a été établie et jointe au présent rapport. Cette convention prend acte du principe de la création du groupement et désigne la ville de Biarritz comme coordonnateur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ci-jointe.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 16 DEC 2020
et publication ou notification du 22 DEC. 2020

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI